



L'HARMONISATION DE L'INSPECTION POST MORTEM EN ABATTOIR DE RUMINANTS

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

L'inspection *post mortem* en abattoirs est en place depuis plusieurs décennies. La formation sur l'harmonisation des pratiques doit permettre aux participants d'actualiser leurs connaissances, de prendre en compte les dangers autres que ceux révélés par les lésions macroscopiques, tels que les contaminations de surface, et ceux pouvant être suspectés lors de la lecture des informations sur la chaîne alimentaire.

OBJECTIFS :

Être capable de réaliser les techniques d'IPM, de reconnaître les lésions dangereuses pour la santé publique et d'appliquer la consigne.

PUBLIC CONCERNE :

Préposés sanitaires, Techniciens, IAE. Priorité aux préposés en abattoir de RUMINANTS inscrits au stage d'adaptation

CONTENU PROPOSE :

- Le métier de l'inspecteur en abattoir ;
- Les rappels réglementaires et d'anatomopathologie ;
- Les sanctions de l'inspection et la conduite à tenir ;
- Un module dédié à la recherche et à la gestion des lésions tuberculeuses ;
- Travaux pratiques en salle et en abattoir.

INTERVENANTS :

Formateurs spécialisés, enseignants.

DATES :

du 07 au 11 octobre 2019

DUREE :

4 jours

LIEU :

Rennes (organisé par l'INFOMA CORBAS)

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

16

Date limite d'inscription :

05/09/2019

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Adel BEN YOUSSEF
Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

484 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés), des EPLEFPA, de l'enseignement supérieur du MAA et des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF).

CODE EPICEA :

176740

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

La formation prévoit un volet réglementaire actualisé et un rappel des bases anatomopathologiques, permettant aux techniciens de consigner les carcasses et abats susceptibles d'être dangereux pour la santé, ainsi que des travaux pratiques.
Un module spécifique est dédié à la méthodologie de la recherche de la tuberculose bovine sur chaîne et sur la conduite à tenir, en application des instructions ministérielles.